

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

N° 45-2020-DE

1.1 - Marchés publics

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Attribution du marché 01/2020 « Fourniture de petits matériels maritimes pour les besoins du domaine public maritime et portuaire de la Commune de Cavalaire sur Mer »

**Titulaire :**

**SARL CABLES ACCESSOIRES ELINGUES**

ZI TOULON EST

79 RUE PASTEUR

83210 LA FARLEDE

Service... *MARCHÉS PUBLICS*  
Affichage du... *11.05.2020*  
Au... *12.07.2020*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 57/14 en date du 14 avril 2014 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** L'article R. 2123-4 du code de la commande publique ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer en matière de fourniture de petits matériels maritimes pour les besoins du domaine public maritime et portuaire de la Commune de Cavalaire sur Mer ;
- CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, avis n° 20-19535 et sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr> en date du 7 février 2020 ;
- CONSIDERANT** que le registre des retraits fait état de huit (8) dossiers retirés par voie dématérialisée ;
- CONSIDERANT** que le registre des dépôts fait état de deux (2) plis remis par voie dématérialisée et d'aucun pli enregistré hors délais ;

**CONSIDERANT** que l'admission des candidatures en séance des 1<sup>er</sup> et 17 avril 2020 a permis de constater que les candidats SARL CABLES ACCESSOIRES ELINGUES et APPLISUB EIRL HUSTACHE MARMOU Richard ont remis les documents requis par l'Administration permettant l'analyse de leur candidature et que ces derniers ont les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché ;

**CONSIDERANT** que l'analyse des offres déclarées recevables et conformes a permis de constater que le soumissionnaire SARL CABLES ACCESSOIRES ELINGUES présente une offre jugée comme la plus avantageuse au regard des critères de jugement pondérés des offres (prix des prestations 40 %, valeur technique 35 % et délai d'intervention 25 %).

### DECIDE

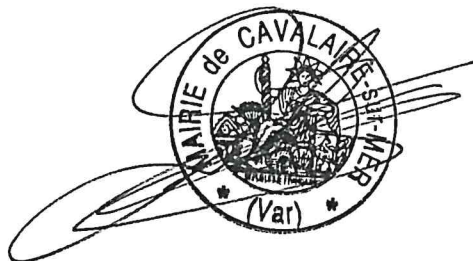
**ARTICLE 1** de conclure avec l'opérateur économique SARL CABLES ACCESSOIRES ELINGUES le marché de fourniture de petits matériels maritimes pour les besoins du domaine public maritime et portuaire de la Commune de Cavalaire sur Mer, sans montant minimum annuel de commandes et un montant maximum annuel de commandes de 50 000,00 € HT ;

**ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune ;

**ARTICLE 3** de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 11-05-2020

LE MAIRE  
Philippe LEONELLI



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr)*